

DISPOSITIF HIVERNAL ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT

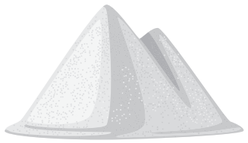


140 agents
dont 38 d'astreinte mobilisés 24h/24
1 équipe dédiée pour les dépannages matériels, d'astreinte 24h/24

12 circuits de salage prédéfinis
durée moyenne d'un circuit en pré-curatif : 6h

18 camions saleurs-déneigeurs
(et des véhicules de remplacement)

10 tracteurs (agriculteurs conventionnés avec le Département)
en renfort exceptionnel pour le déneigement



Stock de 4 500 tonnes de sel
6 centrales de production de saumure*
* mélange de sel et d'eau

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour garantir la sécurité des usagers de la route tout en protégeant notre patrimoine naturel, nous salons mieux tout en salant moins ; un dosage de 10g/m² en traitement pré-curatif suffit pour lutter contre la plupart des phénomènes hivernaux.



QUELQUES CONSEILS EN CAS DE VERGLAS, D'ÉPISODES NEIGEUX

Préparer son trajet avant le départ

- S'informer des conditions météo et de circulation.
- Anticiper le départ si les conditions sont délicates, le différer si elles sont difficiles.
- Vérifier l'état du véhicule : essuie-glaces, lave-glace, anti-gel, réglage des phares, chauffage, pression des pneus…
- Se munir d'accessoires complémentaires : gilet de signalisation (obligatoire toute l'année), raclette, gants, chaînes à neige adaptées à vos pneus (faire un essai de montage), l'idéal étant des pneus neige.

Les bons réflexes sur la route

- Adapter sa conduite aux conditions météo : si les conditions se dégradent, réduire sa vitesse et adapter les distances de sécurité à l'état de la route. Eviter les manoeuvres brutales, privilégier le frein moteur.
- Laisser la priorité aux véhicules de déneigement. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils sont en service (gyrophare bleu activé).
- Si son véhicule est bloqué, se garer sur le bas-côté et arrêter le moteur.
- Se tenir informé de l'évolution des conditions météo.

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val d'oise le département

Département du Val d'Oise - Direction de la communication - Octobre 2026

val d'oise le département

SERVICE HIVERNAL 2026/2027

du 13 novembre 2026 au 12 mars 2027

Ce calendrier peut être anticipé ou prolongé en raison de conditions météorologiques particulières.



ÉDITO



« L'hiver, nos routes et nos habitudes de déplacement sont mises à l'épreuve par les aléas climatiques. Verglas, neige, givre : autant de conditions qui peuvent compliquer vos trajets et mettre en danger votre sécurité.

Pour y faire face, le Département met en place, comme chaque année, son dispositif de viabilité hivernale. Son objectif est simple : garantir à chacun d'entre vous les meilleures conditions de circulation, en alliant confort et sécurité.

Derrière ce dispositif, ce sont 140 agents mobilisés sans relâche, de jour comme de nuit, prêts à intervenir sur les 1 243 kilomètres de routes départementales. Leur vigilance et leur réactivité permettent de limiter les risques, de prévenir les blocages et d'assurer la continuité de vos déplacements, même lorsque la météo se fait capricieuse.

Cette brochure vous présente à la fois des conseils de prudence, toujours utiles à garder en mémoire lors d'épisodes neigeux ou de verglas, et les coulisses du travail de nos équipes. Car ces « agents de l'ombre » méritent d'être salués : grâce à eux, vous pouvez prendre la route en toute confiance. »

MARIE-CHRISTINE CAVECCHI
Présidente du Département du Val d'Oise



« L'hiver dernier a connu plusieurs périodes d'intempéries dont des épisodes de neige marquants. Cela confirme la nécessité de disposer des moyens humains et techniques suffisants pour maintenir un dispositif robuste permettant de garantir les conditions de circulation sur le réseau routier départemental.

Merci aux agents mobilisés qui œuvrent quotidiennement, sans relâche, pour préserver la sécurité de tous. »

ANTHONY ARCIERO
Conseiller départemental délégué aux Routes et au Grand Paris



QUI TRAITE QUOI ?



1 243 km de Routes départementales (RD)

115 km de Routes nationales (RN1,RN14, RN104,RN184)

70 km d'Autoroutes (A1, A3, A15, A16, A115)

3 200 km de Voies communales

CONTACTS

Réseau routier départemental (95)
Direction des routes départementales - Département du Val d'Oise
01 34 25 76 58 / 01 34 25 76 79 / www.valdoise.fr

Réseau routier national (95)
Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France (DiRIF)
UER Eragny
01 34 32 56 00

Réseau d'autoroutes concédées
Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)
03 44 63 72 70

Météo France
32 50, suivi du code du département (95) - Service payant

En cas d'urgence, les numéros d'astreinte 24h/24 des services routiers du Département et de l'État sont connus des forces de police et de la gendarmerie.

CARTE DE SALAGE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE



DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Lors d'un épisode hivernal, les conditions de circulation sont qualifiées selon **4 catégories** : normales, délicates (danger potentiel, faible risque de blocage), difficiles (danger évident, fort risque de blocage), impossibles (par exemple : véhicules bloqués en travers).



Que ce soit pour prévenir les dangers ou les risques de blocage de la circulation les routes départementales sont traitées selon **3 niveaux de priorité** liés notamment à leur fréquentation et à leur aspect stratégique.

LES 3 NIVEAUX DE PRIORITÉ DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

	SURVEILLANCE	TRAITEMENT « Pré-curatif » (en prévention)	TRAITEMENT « Curatif »
Niveau 1 563 km	En continu	En priorité n°1 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°1. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 3h • neige : 4h
Niveau 2 344 km	Régulièrement	En priorité n°2 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 4h • neige : 6h
Niveau 3 336 km	Pas de surveillance spécifique	Pas d'obligation de salage	Après les réseaux de niveaux 1 et 2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 6h • neige : 8h

* Comptés à partir de la fin de la période de gel ou de neige. Les bretelles des échangeurs des routes à 2x2 voies ne sont pas concernées par ces délais.